|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-22)Bucarest, 26 septembre – 14 octobre 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Addendum 13 auDocument 76-F** |
|  | **1er septembre 2022** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| États Membres de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) |
| IAP 13 – PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA RÉsolution 198 |
| Autonomisation des jeunes au moyen des télécommunications etdes technologies de l'information et de la communication  |
|  |

Résumé

La proposition de modification de la Résolution 198 de la PP, intitulée "Autonomisation des jeunes au moyen des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication", vise à actualiser les références associées à l'initiative Generation Connect, notamment en encourageant la tenue de manifestations nationales, régionales ou internationales propres à promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les jeunes femmes et les jeunes hommes au service de leur autonomisation socio-économique, comme les Sommets mondiaux de la jeunesse organisés dans le cadre de l'initiative Generation Connect.

MOD IAP/76A13/1

RÉSOLUTION 198 (RÉV. bucarest, 2022)

Autonomisation des jeunes au moyen des télécommunications et
des technologies de l'information et de la communication

La Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (Bucarest, 2022),

considérant

*a)* que les jeunes de moins de 25 ans sont les utilisateurs les plus actifs de l'Internet;

*b)* que les jeunes, dans un grand nombre de pays développés et de pays en développement[[1]](#footnote-1)1, sont confrontés de manière disproportionnée à la pauvreté et au chômage;

*c)* que les jeunes sont en droit de bénéficier d'une inclusion économique, sociale et numérique à part entière;

*d)* que les technologies de l'information et de la communication (TIC) offrent aux jeunes un moyen de contribuer et de participer activement à leur développement économique et social et d'en tirer parti;

*e)* que les jeunes sont nés avec le numérique et constituent les meilleurs promoteurs des TIC;

*f)* que les outils et les applications TIC peuvent élargir les perspectives de carrière des jeunes,

rappelant

*a)* que les TIC sont l'un des quinze domaines prioritaires identifiés dans le Programme d'action mondial pour la jeunesse adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies aux termes de sa Résolution 62/126;

*b)* la Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030";

*c)* la Résolution 169 (Rév. Dubaï, 2018) de la présente Conférence, sur l'admission d'établissements universitaires à participer aux travaux de l'Union;

*d)* la Résolution 76 (Rév. Kigali, 2022) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications, intitulée "Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service de l'autonomisation socio‑économique des jeunes femmes et des jeunes hommes";

*e)* l'Engagement de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information lors de sa phase de 2005, dans lequel les États Membres réaffirment leur volonté d'autonomiser les jeunes, qui sont des acteurs essentiels de l'édification d'une société de l'information inclusive, afin d'impliquer activement ces derniers dans des programmes de développement innovants basés sur les TIC, et de multiplier les possibilités pour eux de participer aux processus de cyberstratégie,

reconnaissant

*a)* que les Sommets mondiaux de la jeunesse organisés dans le cadre de l'initiative Generation Connect, mis en avant et organisés par l'UIT, réunissent des participants et des représentants de toutes les régions du monde, en vue de favoriser et de renforcer la participation des jeunes aux discussions et aux décisions concernant leur avenir numérique;

*b)* le concours du meilleur article organisé chaque année par le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT dans le cadre de la conférence universitaire "Kaléidoscope", qui s'adresse aux jeunes scientifiques, chercheurs et ingénieurs du secteur des TIC;

*c)* la coordination par l'UIT de la "Journée des jeunes filles dans le secteur des TIC", qui vise à encourager les jeunes femmes à choisir une carrière dans les domaines de la science, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM);

*d)* les progrès accomplis par l'UIT, en particulier par le Bureau de développement des télécommunications (BDT), dans l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives et de projets qui utilisent les TIC au service de l'autonomisation socio‑économique des jeunes;

*e)* les travaux importants du BDT sur l'inclusion numérique des jeunes, y compris les activités de recherche et d'analyse, en particulier le suivi statistique et les rapports du BDT concernant les données relatives aux TIC ventilées par âge;

*f)* que l'UIT soutient l'Émissaire du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse, participe activement au Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes et contribue au Plan d'action pour la jeunesse à l'échelle du système des Nations Unies;

*g)* l'initiative "Jeunes décideurs dans le domaine des TIC" lancée lors de la Conférence de plénipotentiaires tenue en 2014 à Busan, qui donne la possibilité à de jeunes professionnels de participer, dans le cadre des délégations nationales, aux manifestations et conférences de l'UIT,

décide

1 que l'UIT doit poursuivre les échanges avec les jeunes, par le biais des communications, du renforcement des capacités et des activités de développement et de recherche, en ce qui concerne l'inclusion numérique et l'égalité hommes/femmes;

2 que l'UIT doit promouvoir l'innovation, l'esprit d'entreprise et le développement des compétences, afin de donner aux jeunes les moyens de leur autonomisation et de leur permettre de participer de manière satisfaisante à l'économie numérique et à tous les aspects de la société;

3 que l'UIT devra encourager les partenariats avec les établissements universitaires en vue de l'épanouissement des jeunes;

4 d'accorder un rang de priorité élevé à l'intégration des jeunes professionnels dans les ressources humaines et les activités de l'UIT;

5 de poursuivre le travail accompli actuellement à l'UIT, et en particulier au BDT, afin de favoriser l'autonomisation des jeunes grâce aux TIC, en encourageant les politiques propres à améliorer la situation socio-économique des jeunes, notamment dans les pays en développement;

6 de tenir compte des préoccupations relatives aux jeunes dans la mise en œuvre du plan stratégique et du plan financier de l'Union, ainsi que dans les plans opérationnels des Secteurs et du Secrétariat général;

7 que l'UIT doit examiner, analyser et mieux comprendre les incidences des télécommunications/TIC sur les jeunes;

8 que toutes les activités prévues dans la présente résolution devront être mises en œuvre dans les limites des ressources financières existantes de l'Union;

9 de noter que les groupes d'âge pour les jeunes doivent être définis au cas par cas, en fonction de la nature des activités de l'UIT;

10 que l'UIT-D doit continuer de favoriser la tenue de manifestations nationales, régionales ou internationales propres à promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les jeunes femmes et les jeunes hommes au service de leur autonomisation socio-économique, comme les Sommets mondiaux de la jeunesse organisés dans le cadre de l'initiative Generation Connect,

charge le Conseil de l'UIT

1 de tirer parti des initiatives menées à bien au cours des quatre dernières années et d'accélérer l'autonomisation des jeunes dans l'ensemble de l'UIT, dans les limites des ressources budgétaires existantes, afin de garantir le renforcement des capacités et la promotion des jeunes;

2 d'envisager de faire participer les jeunes aux célébrations de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, conformément à la Résolution 68 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, et de créer un prix spécial récompensant les jeunes qui apportent une contribution exceptionnelle dans le domaine des TIC,

charge le Secrétaire général

1 de continuer à faire en sorte que les préoccupations relatives aux jeunes soient prises en compte dans les programmes de travail, les méthodes de gestion et les activités de développement des ressources humaines de l'UIT, et de soumettre chaque année au Conseil de l'UIT un rapport écrit sur les progrès accomplis;

2 de faire rapport à la prochaine Conférence de plénipotentiaires sur les résultats obtenus et les progrès réalisés en ce qui concerne l'intégration des préoccupations relatives aux jeunes dans les activités de l'UIT et sur la mise en œuvre de la présente résolution;

3 de porter la présente résolution à l'attention du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, afin de promouvoir le renforcement de la coordination et de la coopération en ce qui concerne les politiques, programmes et projets de développement établissant un lien entre les TIC et la promotion ainsi que l'autonomisation des jeunes;

4 d'assurer la coordination des activités de l'UIT, afin d'éviter autant que possible tout double emploi ou tout chevauchement des activités entre les trois Secteurs de l'UIT;

5 de renforcer le rôle des établissements universitaires au sein de l'Union, et de rendre la participation aux travaux de l'UIT plus intéressante pour les établissements universitaires et les jeunes,

charge le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

1 de poursuivre les travaux menés par le BDT pour promouvoir l'utilisation des TIC en faveur de l'autonomisation socio-économique des jeunes;

2 de procéder régulièrement à un suivi, à l'établissement de rapports et à la réalisation d'études en ce qui concerne l'adoption et l'utilisation des TIC par les jeunes, y compris à la fourniture de données ventilées par sexe et par âge et d'informations sur les aspects comportementaux susceptibles d'être nuisibles et dangereux,

charge les Directeurs des trois Bureaux

de continuer à réfléchir aux moyens de faire participer les jeunes professionnels aux travaux des Bureaux,

invite les États Membres et les Membres de Secteur

1 à apporter leur soutien et à participer activement aux travaux menés par l'UIT pour encourager l'utilisation des TIC en faveur de l'autonomisation socio‑économique des jeunes;

2 à encourager la mise en place de formations actualisées pour les jeunes sur l'utilisation des TIC, notamment le renforcement des compétences numériques des jeunes au moyen de campagnes d'éducation;

3 à encourager la collaboration avec la société civile et le secteur privé, afin de proposer une formation spécialisée aux jeunes qui innovent;

4 à renforcer l'élaboration d'outils et de lignes directrices relatives à l'élaboration de programmes, dans le but de soutenir les jeunes et de promouvoir leur autonomisation socio‑économique;

5 à coopérer avec les organisations internationales concernées ayant acquis une certaine expérience en matière d'autonomisation socio‑économique des jeunes dans le cadre de projets et de programmes,

encourage les États Membres et les Membres de Secteur

1 à examiner et à revoir, le cas échéant, leurs politiques et pratiques respectives pour garantir le recrutement, l'emploi, la formation et la promotion des jeunes grâce aux télécommunications/TIC;

2 à promouvoir les perspectives de carrière dans le secteur des télécommunications/TIC, y compris dans les administrations de télécommunication/TIC, les instances gouvernementales et de régulation, les organisations intergouvernementales et le secteur privé;

3 à inciter davantage de jeunes, en particulier de jeunes femmes, à faire des études en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM);

4 à encourager les jeunes à tirer parti des possibilités qu'offrent les TIC pour leur épanouissement et à promouvoir l'innovation et le développement économique à l'échelle nationale et internationale,

invite les États Membres

1 à échanger de bonnes pratiques sur les approches nationales visant à utiliser les TIC au service du développement socio-économique des jeunes;

2 à élaborer des stratégies nationales visant à utiliser les TIC au service du développement éducatif et socio-économique des jeunes;

3 à encourager l'utilisation des TIC au service de l'autonomisation des jeunes et de leur participation aux processus décisionnels du secteur des TIC;

4 à appuyer les activités menées par l'UIT dans le domaine des TIC au service du développement socio-économique des jeunes;

5 à envisager de mettre en place un programme visant à inclure de jeunes délégués, compte tenu d'une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes, dans la délégation officielle des pays aux grandes conférences de l'UIT, afin de sensibiliser les jeunes, de leur permettre d'acquérir des connaissances et de susciter leur intérêt pour les TIC,

invite les établissements universitaires

1 à continuer de mettre à disposition les structures nécessaires pour des échanges efficaces avec les jeunes, en leur proposant un accès à l'information ainsi que des bourses et en reconnaissant leur participation aux activités de l'UIT;

2 à soutenir les réseaux de jeunes, afin qu'ils puissent servir de plates-formes communautaires et de centres d'innovation pour apporter des contributions aux processus intellectuels de l'UIT;

3 à associer de jeunes enseignants et chercheurs, ainsi que des étudiants, aux activités pertinentes de l'UIT et à leur donner les moyens d'y participer efficacement, y compris par le biais du renforcement et du développement des capacités.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. 1 Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-1)